

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le 15 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 2<sup>ème</sup> extraordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 09 juin 2021  
 Date affichage : 16 juin 2021  
 Nbre de Conseillers : 19  
 En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 13 Pour : 13

**Etaient présents :**

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Ludovic GIRARD, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Claire RAMBEAU-LEGER et Didier MOUCHEBOEUF

**Etaient excusés :** Charlotte DENIS-CUVILLIER, Claude NEREAU, Gaëtan BUREAU, Annie CHARRASSIER et Marc LIONARD

**Etait absente :** Nathalie CHATEFAU

**Madame Sophie BRODUT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.**

**OBJET :** Gîtes communaux - Tarifs de location par la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune peut louer les gîtes communaux en dehors de la période réservée par les « Gîtes de France ».

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer les tarifs de location pour ces gîtes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **FIXE** les tarifs de location comme suit :

	Petit Gîte	Grand Gîte
<b>Basse saison</b>		
<b>Vacances scolaires</b>	250.00€/semaine	330.00€/semaine
<b>Mi-saison</b>		
<b>Juillet et Août</b>	420.00€/semaine	500.00€/semaine
<b>Location au mois</b>	450.00€	550.00€

Pour information, tout séjour de plus de 7 nuits sera calculé au prorata du nombre de nuits sur la base de la zone tarifaire concernée.

Ponctuellement, les gîtes peuvent être loués au mois par des entreprises pour leurs ouvriers qui doivent travailler dans le secteur ou pour les instituteurs. Dans ce cas, les tarifs sont fixés comme suit :

- Petit gîte = 450.00€ charges non comprises
- Grand gîte = 550.00€ charges non comprises

**Dépôt de garantie (caution) à verser à l'arrivée : 1 000.00€**

- **CHARGE** Monsieur Le Maire d'effectuer les formalités relatives à ces locations

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

